

l'écho du coteau

SEMESTRIEL - SEPTEMBRE 2008 - N° 4



ÉDITO

Qu'est-ce que l'Association du Coteau de Nogent (ACN) ? Une association qui regroupe les nogentais qui souhaitent défendre leur cadre de vie, protéger l'environnement, contribuer à la gestion et à l'évolution de la cité dans tous les domaines. Force de proposition, contre-pouvoir, agitateur du lien social, stimulateur de neurones, l'ACN est unique.

20 ans après sa création, elle continue son chemin, acteur, qu'on le veuille ou non, de la vie politique locale, puisque participant à la gestion de la cité.

Elu président en juillet dernier, je compte bien lui préserver un attribut essentiel : sa liberté. Liberté d'agir comme elle veut, de dire ce qu'elle veut, de proposer des idées originales. Liberté de refuser et même de repousser des projets qui portent atteinte aux Nogentais. Mais aussi, et surtout, liberté de forger des compromis constructifs et bénéfiques pour tous.

La liberté, vous savez, ce truc qui ne s'use que si on ne s'en sert pas.

Si ce programme vous plait, rendez-vous sur www.coteaudenogent.fr.

Laurent Bernat
Nouveau président de l'ACN
(voir p. 4)

ZPPAUP : un projet ambitieux pour préserver le patrimoine architectural Nogentais.

Quelques semaines après son élection, le maire a lancé un projet essentiel pour l'avenir de Nogent : la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, plus connue sous l'acronyme barbare de ZPPAUP. Enfin, pas si connu que cela. Il s'agit pourtant d'un dispositif qui va influencer la physionomie de notre ville pendant plusieurs décennies. Tous les Nogentais sont concernés.

Pourquoi ? Parce qu'une fois publiée, la ZPPAUP est annexée au Plan Local d'Urbanisme, qu'elle est opposable aux tiers et qu'elle s'applique à chaque demande de travaux. Construction, démolition, transformation ou simple modification d'aspect sont soumis à l'autorisation du maire après avis conforme, c'est-à-dire contraignant de l'Architecte des Bâtiments de France fondé sur les prescriptions et les recommandations de la ZPPAUP. Parce que le rayon de protection de 500 mètres autour des monu-

ments historiques et des sites inscrits est supprimé au profit des règles définies par la ZPPAUP. Parce qu'enfin nous voulons vivre dans une ville respectueuse de son identité et de son passé mais également capable d'évoluer pour s'adapter à notre temps.

L'ACN, seule association titulaire d'un agrément préfectoral pour l'environnement et l'urbanisme, a été invitée par le maire à participer à une réunion de travail. La tâche est ambitieuse. Car il s'agit d'abord de fixer un ensemble de prescriptions sur l'aspect architectural, les matériaux, l'implantation des constructions, les volumes, les hauteurs, les plantations, et j'en passe, qui orientent les choix de rénovation ou d'aménagement des constructions. Il s'agit de définir des niveaux de protection qui seront affectés à chaque catégorie de bâtiment selon sa valeur intrinsèque ou pris dans son environnement urbain. suite P2

Rénovation de la rue Carnot : quand l'ACN est entendue

Désormais, les riverains de la rue Carnot n'auront plus à rougir de leur rue. Depuis qu'ils attendaient ! Le temps et surtout les nombreux travaux liés à des opérations immobilières à répétition avaient défiguré la voirie. Enfin, cette charmante rue proche de Baltard a fait peau neuve.

suite P2





Suite ZPPAUP

Il s'agit enfin de cartographier un par un les bâtiments à protéger en fonction d'une analyse fondée sur l'histoire de la ville, le repérage sur le terrain des éléments patrimoniaux, en tenant compte d'une multitude de critères, allant de l'alignement et l'harmonie des constructions à la présence d'arbres ou de jardins remarquables. Au final, une inévitable hiérarchie doit être réalisée entre les éléments du patrimoine à conserver, ceux pouvant être modifiés et ceux qui mériteraient d'être réhabilités.

Il est impossible dans le cadre de l'Echo du Coteau de décrire plus en détail ce projet qui, pour le moment, n'en est qu'à un stade préliminaire. Nous donnerons tous les détails comme d'habitude sur notre site Internet (www.coteaudenogent.fr).

On peut cependant souligner à ce stade le double défi que constitue ce projet : défi pédagogique d'une part, car l'urbanisme peut se révéler une science obscure même pour le citoyen éclairé. Il va donc falloir redoubler de pédagogie pour que chacun comprenne bien les conséquences de la ZPPAUP sur son patrimoine ou sur celui qu'il cherche à acquérir ou encore l'impact sur la valeur potentielle de son quartier. Défi politique également, car la cartographie incite le lecteur à s'interroger sur son petit coin de paradis à lui : pourquoi ma

maison est-elle classée dans telle catégorie et pas la maison du voisin ? Comment ? Ma rue n'est pas protégée ? Quoi ? Je ne vais pas pouvoir construire l'extension dont je rêve ? La ZPPAUP sera-t-elle un nid à contentieux, chacun pouvant s'estimer lésé de quelque chose si son bien ou son voisinage sont concernés (ou ne le sont pas) ? Cela serait dommage, car nous avons avec un tel outil la possibilité de protéger efficacement notre cadre de vie.

La loi prévoit la réalisation d'une enquête publique pour l'établissement d'une ZPPAUP. Il nous paraîtrait cependant judicieux de procéder à un examen minutieux de la situation avec les Nogentais avant l'enquête publique et donc de procéder à une concertation approfondie assortie d'une opération de pédagogie particulièrement soignée.

L'ACN est prête à travailler dans le détail avec la municipalité sur ce projet afin d'en lever les ambiguïtés potentielles, d'en améliorer, si possible, le contenu et finalement d'en assurer le succès au bénéfice des Nogentais. Il conviendra également d'en assurer l'intégration avec la nécessaire mise en place du Plan local d'Urbanisme (PLU) à venir et promis par le maire, autre volet essentiel de la protection que nous attendons.

Qui veut bétonner la maison de Jean Camion ?



Au 43 rue Carnot, la maison de l'architecte Jean Camion, par ailleurs écrivain, linguiste et poète, inventeur génial d'une machine à écrire dans toutes les langues du monde, est magnifique. Le terrain est grand. Mais voilà, Jean Camion n'est plus

et la maison est à vendre. On parle d'un projet qui raserait le parc et le bétonnerait à outrance. La maison serait, à terme, menacée. Bref, tout est en place pour que se rejoue le genre de psychodrame immobilier à rebondissement dont les riverains de tout ce quartier

on le secret. Car ce projet menace bel et bien l'équilibre de l'ensemble de ce quartier que tous souhaitent rester pavillonnaire. Les riverains avaient pourtant le sourire après la rénovation de leur rue...

Suite rue Carnot

Cette rénovation était une demande forte de l'ACN exprimée formellement lors de l'assemblée générale de 2005 en présence du maire par notre ancien Président, Marc Arazi. Avec des dizaines de photos à l'appui, nous soulignons le délabrement de la chaussée et des trottoirs sur l'ensemble du Coteau qui rendait dangereuse la circulation pour les véhicules comme pour les piétons. Trottoirs fissurés devant les portes de garage, affaissés à de nombreux endroits, voire confondus avec la chaussée, la rue Carnot était parmi les plus atteintes.

Les travaux ont commencé à l'automne dernier et se sont terminés au cours de cet été. Restent quelques finitions, telles les fleurs et les plantes dans les bacs. La chaussée a été renouvelée de la côte Baltard jusqu'à la rue Leprince, et des travaux d'assainissement permettant de mieux collecter les eaux de pluie ont été réalisés. Sur l'autre partie de la rue, la rénovation est totale : la chaussée, trottoirs, marquage du stationnement, candélabres, enfouissement des câbles téléphoniques. L'identité de la rue de Beauté a été prolongée rue Carnot comme l'avait demandé l'ACN lors de la réunion préliminaire à ce projet. Résultat, le coteau s'embellit et se dote d'une identité spécifique. Quant à la sécurité, les chicanes et les emplacements de bacs devraient contraindre les conducteurs à ralentir leur vitesse.

Dernière minute : Les travaux de réfection de l'avenue du Val de Beauté vont débuter dans quelques semaines. La nouvelle voirie prolongera l'esprit du coteau. La rénovation de la rue Bauÿn de Perreuse commencera dès la fin des travaux du lycée Edouard Branly prévue en fin d'année.

L'ACN a été entendue, on ne peut que s'en féliciter.

A4-A86 : le site web a disparu

Le site web de la remarquable concertation mise en place par la Commission Nationale du Débat Public fin 2006-début 2007 concernant le projet d'évolution du tronc commun de l'autoroute A4-A86 a disparu (www.concertation-a4a86.fr). La promesse avait pourtant été donnée aux associations (dont l'ACN) de le garder en ligne. On ignore d'ailleurs où en est ce projet. Aux dernières nouvelles, l'aménagement sans l'élargissement du tronc commun, objet du consensus de la concertation, avait été retenu par les préfets de région et de département en mars 2007. Depuis, silence radio...



Projet du Pôle Leclerc - RER A : la contribution de l'ACN

L'ACN a participé au jury qui a désigné la société EIFFAGE à la quasi-unanimité en juin dernier pour le projet de refonte du Pôle Leclerc - Gare RER A. S'agissant du choix de l'ACN, notre décision a été motivée au regard de cinq critères principaux.

En matière de densification, les trois projets étaient largement au dessus du cahier des charges initial. Sur cette question essentielle, il paraît indispensable de réviser le projet retenu pour le ramener à plus de réalisme et limiter l'impact sur le quartier. Sur la répartition entre les différents usages (habitations, commerces, bureaux et activités), seul le projet EIFFAGE présentait un certain équilibre, certainement améliorable. Comme le projet implique la destruction d'un parking, certes sous-utilisé, et la construction d'un nombre important de nouveaux équipements et de logements, l'offre de stationnement et l'instauration d'un mode de desserte adapté au sens de circulation du quartier sont essentiels et EIFFAGE semble avoir présenté un projet tenant mieux compte de cet aspect. L'environnement a été pris en compte dans les trois projets sans toutefois présenter d'argumentaire chiffré tant budgétaire qu'en termes d'impact environnemental (par ex. CO2). Un point à approfondir, notamment en matière d'écoulement des eaux, de stabilité des terrains, etc. L'aspect esthétique, partiellement subjectif, devra également respecter des principes d'équilibre, d'étalement des formes (en évitant les gros volumes), et d'harmonie visuelle entre les constructions et le bois de Vincennes.

Dans l'ensemble, on peut certes se féliciter de l'existence d'un processus de consultation mais également regretter qu'il n'y ait pas eu plus d'efforts de pédagogie permettant des avis vraiment éclairés. On a bien compris que la priorité était surtout d'aller vite. Il pourrait être intéressant à l'avenir d'élaborer conjointement les modalités de la consultation afin d'obtenir d'emblée le maximum d'adhésion et donc l'esprit le plus constructif pour le déroulement du projet.

L'ACN a fait un choix, puisqu'il fallait en faire un. Ce projet peut être globalement bénéfique pour le développement économique de la ville et pour les Nogentais. Mais de nombreux points doivent encore être travaillés de près. C'est ce que nous ferons dans le cadre des ateliers thématiques mis en place par la mairie et qui démarrent dans les tous prochains jours : 1) hauteurs, perspectives, développement durable, 2) développement économique et programmation de l'équipement public, 3) accessibilité, stationnement, mobilité et gare routière. Faites-nous part de vos remarques et propositions.

Les marronniers sont (toujours) malades



Depuis plusieurs années, les feuilles de marronnier se ramassent à la pelle... dès le mois d'août. Plus des trois quarts des marronniers blancs sont actuellement contaminés par un minuscule papillon, la mineuse (*cameraria ohridella*), qui roussit leurs feuilles. Ce parasite originaire d'Europe de l'Est est responsable de la chute prématurée des feuilles donnant à l'arbre un aspect automnal. Il existe un traitement phytosanitaire pour éliminer l'insecte, mais, il est très agressifs pour l'environnement

et le Conseil Général du Val-de-Marne a choisi de ne pas l'utiliser. Une autre méthode plus écologique pour endiguer l'épidémie est de ramasser et d'incinérer les feuilles contaminées. Cette méthode permet d'éliminer les larves de papillon et d'endiguer ainsi la reproduction des insectes. Malgré tout, le parasite gagne du terrain tous les ans. Au point que le marronnier blanc n'est désormais plus planté. Place aux marronniers rouges, plus résistants contre les attaques du papillon.

Antennes-Relais : une demi victoire

Si l'ACN n'a pas gagné le référé qu'elle et deux locataires de l'immeuble du 92 rue François Rolland avait intentés fin 2007, il s'agit tout de même d'une demi-victoire puisque Bouygues Telecom a renoncé devant le juge à installer la deuxième antenne prévue sur la seconde terrasse surélevée. Une seule antenne a donc été activée sur les trois prévues au départ. Le dos-

sier n'est pas clos pour autant puisque les élections sont passées par là et que Marc Arazi, ancien président de l'ACN, est désormais adjoint au maire en charge de ce dossier. L'ACN, quant à elle, continuera de suivre ce dossier, avec pour objectif d'apporter les meilleures garanties de santé publique aux riverains d'antennes-relais.

Les hélicos nous cassent les oreilles...

Les habitants de la vallée de la Marne se plaignent depuis plusieurs mois de nuisances sonores provoquées par le survol d'hélicoptères. Jacques J.P. Martin, maire de Nogent, et Marc Arazi, adjoint au maire chargé de l'environnement, ont demandé à la Direction Générale de l'Aviation Civile

de procéder à des mesures de bruit. Le site de mesure a été installé le 18 juin 2008 à proximité du stade sous la Lune et enregistrera pendant 3 semaines le bruit causé par ces survols. Résultats courant octobre 2008.



L'ACN a 20 ans !



Pour le vingtième Pocoto le 6 juin 2008, événement convivial organisé chaque année pour les adhérents, le plus traditionnel esprit nogentais était présent, avec un spectacle intitulé Culture Musette conduit par deux artistes de l'association Comédie, Chants et Danses. Tour de chant, chansons réalistes, standards du musette, le spectacle a réjoui petits et grands.



www.culturemusette.com

A cette occasion, Alfred Raveau, notre ancien président, a été nommé Président d'Honneur de l'association. Merci Alfred pour ta verve et ta permanente bonne humeur !

Vingt ans, c'est quand même quelque chose ! Vingt ans que l'ACN protège le cadre de vie des habitants de Nogent, sur le Coteau et ailleurs. Vingt ans de rencontres aussi, et de liens entre les habitants.

Forcément, en 20 ans, l'association a beaucoup changé. Reflet du changement de Nogent, des Nogentais, mais aussi de l'évolution des pratiques et des modes de communication, l'ACN a su prendre le virage.

C'est le moment d'adhérer !

Laurent Bernat, nouveau président de l'ACN

Le Conseil d'administration de l'ACN a élu Laurent Bernat président de l'ACN en juillet dernier. Laurent est administrateur de l'ACN depuis 2004. Elu au conseil municipal en mars 2008, il a dû démissionner de son poste pour des raisons d'incompatibilité avec son statut professionnel. Le bureau de l'association est également composé de Frédéric Lamprecht, secrétaire, et de François Handy, Trésorier.

Administrateurs : Marc Arazi - Caroline Noué - Anne Renoux - Patrick Roux - Gérard Wupliez

Association Loi de 1901 créée en 1988
agrée pour la défense de l'environnement
Siège : 26-28 Grande rue Charles de Gaulle - 94130 Nogent-sur-Marne
Tél : 06 33 09 79 71 - contact@coteaudenogent.fr

www.coteaudenogent.fr

